



JOURNÉE
D'ACTUALITÉ
MÉTROPOLE

12 avril 2018 - Paris

LES ENJEUX JURIDIQUES ET FINANCIERS DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT AUX EPT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPT doivent faire face à un nouveau défi : le transfert de la compétence « aménagement ». Même si des interrogations peuvent subsister sur le contour exact de cette compétence, les EPT vont devoir assumer le transfert de multiples opérations, gérées selon des modalités très variées (régie, structure dédiée, contrat de concession, etc.), avec une contrainte : assurer la continuité de ces opérations, sur les plans juridique, budgétaire et financier. Quelles sont les modalités juridiques de ces transferts ? Avec quelles conséquences budgétaires dès 2018 ? Et sur quelles méthodes s'appuyer pour l'évaluation financière et patrimoniale des transferts ?

INTERVENANTS :

Christophe Michelet, président de Partenaires finances locales

Emma Rougier, consultante – Partenaires finances locales

Solenne Dauce, avocate associée, Cabinet Seban et Associés

Pierre Laffitte, avocat associé, Cabinet Seban et Associés

8h30 : Accueil des participants

9h : Le contour de la compétence : Que recouvre la compétence aménagement envisagée par le CGCT ? Quelles sont les actions à transférer aux EPT (ou à la MGP) ? Quelles interventions encore possibles pour les communes ? par Solenne Dauce et Pierre Laffitte, Cabinet Seban et associés.

Les modalités juridiques du transfert, au regard notamment du mode de gestion antérieur :

- des biens communaux / privés : mise à disposition, transfert en pleine propriété, question des biens en cours d'acquisition et les délais applicables,
- des personnels,
- du transfert des contrats, dont les concessions,
- de la question du maintien du mode de gestion antérieur et, en particulier, la participation à une SEM/SPL/SPLA.

11h15 : Pause

11h45 : Les modalités financières du transfert : La distinction entre évaluation des charges et valorisation patrimoniale. Par Christophe Michelet et Emma Rougier, Partenaires finances locales.

- Les méthodes de valorisation patrimoniale : terrains, contrats, prise en compte du résultat à terme.
- L'évaluation des charges : méthode d'évaluation et adaptation selon les situations : opérations d'aménagement, constitution de réserves foncières, restructuration urbaine.
- Les modalités du transfert dans le cas des structures publiques dédiées : reprise de l'actionariat des communes pour les SEM/SPL/SPLA, selon quelle méthodologie.

L'organisation des flux financiers et budgétaires : les différents types de flux financiers (avances, participations, etc.) et leur traitement budgétaire. Comment assurer la reprise de ces flux dans le budget de l'EPT ? Obligation ou non de créer un budget annexe et ses spécificités comptables.

12h15 : Conclusion

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : 12 avril 2018 de 8h30 à 12h30

Lieu : Foyer de la Madeleine
14, rue de Surène
75008 Paris

Renseignements et inscriptions :

Valérie Boucault

E-mail : vboucault@lejournaldugrandparis.fr

Tél. : 01 43 55 83 60

Adresse : JGP Formation
25, rue Saint-Sébastien
75011 Paris

Tarif formation : 490 € HT
Entreprises ou collectivités
abonnées au journal du
Grand Paris : 390 € HT
Eligible au budget formation

JGPmedia - Capital 100 000 €
Siret 80529678700015
(RCS Paris) - Code APE 5814Z

FICHE D'INSCRIPTION ✂

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : E-mail (obligatoire) :

Entreprise / Collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Abonné(e) (390 € HT)

Non abonné(e) (490 € HT)